



REGLEMENT PARTICULIER

TDJ de Pierrelatte du 10 Février 2024

A la halle des Sports



1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2017-2018 édictées par la FFBaD, par le règlement TDJ du comité Drôme-Ardèche et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Badminton.
N° d'autorisation : **En cours**

2. Le juge arbitre sera **Mme LOPEZ Rachel** coordonnées téléphoniques **06 48 43 84 57**, le responsable de la table de marque **Michaël PIERREL**, coordonnées téléphoniques **06 25 97 90 40**. Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés de Drôme-Ardèche, dans les catégories **poussin, benjamin, minime, cadet et junior**. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, chaque joueur inscrit et présent doit être accompagné par au moins un représentant majeur. Il est désigné sur le formulaire d'inscription et doit rester pendant toute la durée où le joueur est présent sur la compétition.
4. Le tableau proposé est : **SH** et **SD** pour toutes les catégories.
5. Le tournoi débutera le samedi à 08h30.
Le Samedi : Simples pour les Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.
6. Tous les matchs des catégories poussins verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1m40.
7. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points pour les catégories Poussin à Junior.
8. **Les tableaux seront établis en fonction de la catégorie d'âge et du CPPH** des joueurs. L'organisation souhaite favoriser l'homogénéité de niveau et garantir un maximum de matchs. En cas de disparité des CPPH, des poules uniques de 4 ou 5 pourront être constituées, avec en séries 1 les joueurs avec les CPPH les plus élevés (pas de sorties de poules). En cas d'homogénéité des CPPH, le tableau se jouera en poule de 3, 4 ou 5, avec 2 sortants par poule.
Les poules uniques de 3 (faute d'inscrits) seront établies qu'après l'accord des joueurs. Dans le but d'éviter les poules de 3, l'organisateur, avec l'accord du juge arbitre et des joueurs, pourra les changer de catégorie d'âge tout en gardant une homogénéité des CPPH.

La « petite finale » départageant le 3ème du 4ème ne sera pas organisée.
9. Le montant des inscriptions s'élève à 8€ par joueur en simple. Une fois le tirage au sort effectué, les frais d'inscription seront dus (sauf forfait justifié).
10. Le nombre de joueurs est limité aux **80** premières inscriptions. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et paiement sur badnet uniquement), paiement effectif des droits d'engagements (badnet ou virement), joueurs inscrits dans leur série de classement et date d'inscription sur badnet.

- 11.** Les organisateurs, en cas de manque de participants se réservent le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper des catégories avec l'accord des joueurs concernés et du juge arbitre.
- 12.** Un échéancier sera affiché dans le gymnase. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure d'avance sur l'horaire prévu. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
- 13.** Les joueurs ainsi que les conseillers aux joueurs, devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBaD (Codes de conduites des Joueurs et des Conseillers aux joueurs).
- 14.** A l'appel de son nom, le joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (une/deux raquettes, boisson, serviette...). Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
- 15.** Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes à l'appel du match, test des volants et changement de tenue compris. Le test des volants sera effectué uniquement à l'arrivée sur les terrains.
- 16.** Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 17.** Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit sur demande du Juge Arbitre et avec l'accord des joueurs concernés et de leurs responsables le jour de la compétition. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- 18.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
- 19.** Un joueur encore en compétition, ne peut quitter le gymnase, qu'en cas de force majeure. Il doit le faire en concertation avec le Juge Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il doit laisser son numéro de téléphone et doit revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre. Sinon, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour le match suivant.
- 20.** Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs et aux joueurs appelés à jouer. Le conseil aux joueurs étant seulement autorisé aux pauses à 11 et aux fins de sets, une zone sera réservée pour les conseillers des joueurs (au nombre de 2 maximum) au centre du plateau de jeu. Des chaises seront positionnées pour les coachs à proximité des terrains.
- 21.** Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux finales. Des scoreurs seront présents sur chaque terrain conformément au règlement en vigueur du Comité. Lors des phases de poules, le gagnant du match score sur le terrain où il a joué. En sortie de poule c'est le perdant qui score.
- 22.** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi, sera celui en vente à la table de marque : volant en plumes YONEX AS20.
- 23.** Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service (let) où il pourra être réengagé 2 fois. Le filin touché, sera annoncé let dans l'échange.
- 24.** La **date limite d'inscription est fixée au 28 janvier 2023**. Toutes les inscriptions doivent être réalisées avant cette date. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre à l'aide du CPPH sur « Poona » au 01 février 2024. **Le tirage au sort sera réalisé le 01**

février 2024. Les convocations seront envoyées aux responsables des clubs et aux joueurs au cours de la semaine précédant le tournoi.

- 25.** Tout forfait ou abandon après le tirage au sort devra être justifié au plus vite auprès des organisateurs. Dans un délai de 5 jours après la compétition il devra fournir un justificatif précisant Nom, Prénom, n° de licence du joueur, Nom et date de la compétition, à la ligue Rhône Alpes sous peine de sanction fédérale. Il devra être adressé à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37, rue du Vercors 38500 SAINT CASSIEN Ou à sophie.bluy@badminton-aura.org
- 26.** En cas de forfait d'un participant en simple, le joueur sera remplacé dans la mesure du possible par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.
- 27.** Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.
- 28.** Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
- 29.** Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 30.** Les organisateurs en accord avec le JA, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- 31.** Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (adhérents du club, élus, personnalités sportives, bénévoles...) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable :
 - De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets...
 - De manière indirecte : via des stands équitables, des expositions, du covoiturage...
 - De manière générale : communiquer sur les enjeux de « rentrer dans une démarche éco-responsable sur une manifestation sportive ».

Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce « TDJ éco-responsable » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

A PIERRELATTE le 15/11/2023

Le comité d'organisation

Le Juge Arbitre